

MECANICIEN(NE) Remplacement d'un agent

Filière : TECHNIQUE – Adjoint Technique

Catégorie : C

Placé(e) sous l'autorité du **Directeur des Services Techniques Municipaux, du Responsable du Pôle Patrimoine Sportif – Logistique.**

MISSIONS

Principales

Réaliser les principales tâches relevant notamment de la compétence de l'atelier mécanique :

- organiser la réception des véhicules,
- prendre contact avec les utilisateurs des véhicules pour la planification des contrôles périodiques, et gérer les rendez-vous avec l'établissement de contrôle,
- diagnostiquer et réparer les pannes des véhicules, tout en sachant identifier la limite de compétence au-delà de laquelle l'intervention d'une entreprise spécialisée est nécessaire,
- réaliser les travaux d'entretien courant du moteur et des organes mécaniques des véhicules,
- gérer l'approvisionnement des fournitures nécessaires au bon déroulement de l'intervention,
- intervenir ponctuellement sur les différents systèmes, circuits et équipements mécaniques et électriques des véhicules, voire pneumatiques, hydrauliques et électroniques,
- entretenir régulièrement l'atelier et le matériel dédié, et assurer un état de propreté constant,
- utiliser le pont élévateur de véhicules suivant les préconisations du fabricant,
- travailler dans et autour de la fosse intégrée en veillant particulièrement aux risques de chutes,
- participer à l'élaboration du planning hebdomadaire en lien avec le responsable hiérarchique et en assurer le retour chaque fin de semaine pour le suivi du travail réalisé,
- compléter les fiches d'intervention pour le suivi du travail réalisé,
- rendre compte et communiquer régulièrement avec le responsable hiérarchique,
- respecter les règles de sécurité, en veillant notamment au port des E.P.I. et au respect des consignes de sécurité et de manipulation des fournitures et produits,

Ponctuelles

Activités ponctuelles liées au bon fonctionnement du centre technique municipal :

- Renforcer ponctuellement les équipes basées au centre technique municipal (CTM) suivant les directives du responsable hiérarchique ou de tout autre responsable d'entité basé au CTM, pour la réalisation de tâches localisées à proximité immédiate du CTM, pouvant se réaliser seul et n'ayant pas de contrainte temporelle, ceci afin de pouvoir s'en détacher rapidement en cas de nécessité d'intervention mécanique,
- Se placer dans ce cas sous l'autorité du chef d'équipe ou du responsable de l'équipe renforcée, et donc respecter les consignes édictées par celui-ci,
- Participer aux opérations manuelles ou mécaniques de déneigement suivant les consignes du responsable hiérarchique,
- Tutorat de stagiaires

COMPETENCES ET PROFIL

Savoirs

- Formation initiale dans le domaine de la mécanique (CAP, BEP, BAC PRO...) et/ou expérience significative dans ce domaine,
- Permis B et C indispensables,
- Permis types EB et EC pouvant apporter un plus à l'organisation du service,
- CACES F (téléscopique) pouvant apporter un plus à l'organisation du service

Savoirs faire

- Sens de l'organisation,
- Savoir faire preuve d'autonomie,
- Etre rigoureux et dynamique,
- Etre consciencieux compte tenu de l'enjeu primordial de la sécurité des personnes utilisant les véhicules,
- Capacités physiques et manuelles, avec notamment des notions relatives aux gestes et postures,
- Capacités d'initiatives dans le respect des compétences, des consignes données et des règles de sécurité,
- Polyvalent
- Savoir lire, comprendre et interpréter des plans, notices, dossiers techniques, éclatés de pièces...
- Connaissances et expériences dans le domaine de la mécanique : soigner l'exécution des tâches confiées...
- Connaissance et application des règles en vigueur (hygiène et sécurité, fonctionnement des matériels et engins utilisés, port des E.P.I....)

Savoirs être

- Sens de l'écoute,
- Travail en équipe,
- Savoir renseigner clairement les utilisateurs,
- Savoir rendre compte auprès de sa hiérarchie,

CONDITIONS PARTICULIÈRES LIÉES À L'ACTIVITÉ

- Astreintes hivernales (semaine et weekend), de novembre à mars, au rythme d'une semaine sur deux,
- Coordination pour la prise de congés avec le chef d'atelier mécanique de telle sorte qu'il y ait toujours la présence de l'un des deux mécaniciens,
- port des EPI adaptés (Cf : Document Unique)
- discrétion professionnelle
- sens du service public
- travail en milieux potentiellement insalubres, poussiéreux, bruyants et odorants, avec utilisation régulière de produits solvants ou à base d'hydrocarbures,
- travail pouvant se dérouler en extérieur lors de dépannage et donc soumis aux aléas climatiques (pluie, vent, chaleur...)

Poste à temps complet à pourvoir au plus vite.

LES CANDIDATURES SONT À ADRESSER AVANT LE 16 MARS 2026

Par courrier à l'attention Madame le Maire
Esplanade François Mitterrand
BP 259 - 23006 GUERET Cedex
Par mail à personnel@ville-gueret.fr
Ou via le portail citoyen